



Grand Conseil  
Secrétariat général  
Pl. du Château 6  
1014 Lausanne

# Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 19.INT.303

Déposé le : 05.02.19

Scanné le : \_\_\_\_\_

**Art. 115 et 116 LGC** L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

*Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.*

## Titre de l'interpellation

**Nouvelle ligne CFF entre Lausanne et Genève, pourquoi ne pas étudier l'aménagement d'une gare souterraine au niveau de l'EPFL ?**

## Texte déposé

En novembre 2018 le canton et les CFF se sont engagés à étudier conjointement l'avenir ferroviaire sur le long terme. Parmi les objets à l'étude, figurent l'éventuel dédoublement de la ligne ferroviaire existante entre Lausanne et Genève ou la possible création d'une ligne nouvelle entre Lausanne et Genève. S'agissant de la possible création d'une nouvelle ligne ferroviaire, des réflexions ont déjà été menées par les CFF sur la construction d'une gare souterraine à proximité de la gare de Lausanne ainsi que par l'EPFL (cf. rapport BG/CEAT/EPFL du 6 février 2014) sur un tronçon souterrain nouveau reliant Lausanne à Morges via les Hautes Ecoles. Il nous semble dès lors opportun de soulever les questions suivantes :

1. Le Canton ne devrait-il pas dans le cadre de son programme de travail conjoint avec les CFF, inclure l'étude d'un tronçon nouveau Lausanne-Morges via les Hautes Ecoles ?
2. Le Canton ne devrait-il pas dans le cadre de son programme de travail conjoint avec les CFF, inclure l'étude de la création d'une gare souterraine au niveau de l'EPFL ?

La variante de la ligne Lausanne Morges via les Hautes Ecoles desservies par une gare souterraine comporterait de nombreux avantages eu égard à la situation actuelle et future :

- Les Hautes Ecoles regroupant l'EPFL et l'UNIL, soit environ 33'000 personnes quotidiennement réunies sur le site d'Ecublens / Chavannes, font de ce lieu la **deuxième ville du Canton**. Autant dire que celle-ci peut légitimement aspirer à être dotée d'une gare CFF.

- Les Hautes Ecoles disposent encore de capacités en termes d'accueil tant en terme d'espace que de densification. Si l'on en croit l'attractivité qu'elles suscitent, leur développement n'est de loin pas terminé. Ce développement crée une aspiration du trafic de personnes qu'il se fasse par la route ou par le rail. A titre d'exemple, nous citerons ici la prochaine installation prévue de la RTS sur le site et de ses quelques centaines de collaborateurs qui l'accompagnent.
- Le trafic routier dans l'Ouest lausannois est complètement saturé. La création de nouvelles jonctions routières à Ecublens et Chavannes à l'horizon de 2030 est principalement destinée à désengorger le goulet d'étranglement de la sortie de Crissier ainsi qu'à fluidifier le trafic autoroutier et non à faciliter aux automobilistes l'accès aux Hautes Ecoles sur les Communes d'Ecublens, Chavannes et Saint-Sulpice. *La création d'une gare CFF sur le site devrait l'emporter de par son attractivité sur toute autre option que les automobilistes pourraient être tentés de choisir.*
- La ligne de métro M1 est également saturée. Celle-ci devrait assurer le flux de personnes en provenance de la gare de Renens et du centre-ville. L'acceptation du postulat d'Alexandre Rydlo et consorts (16\_POS\_218) visant des mesures à prendre pour combattre cette saturation va dans le bon sens, mais il est évident que cela ne suffira pas dans un avenir relativement proche pour des raisons purement techniques. S'il est logique et salubre de renvoyer l'automobiliste sur le rail, encore faut-il que le rail l'accueille de façon efficace et attractive. *La variante d'une ligne ferroviaire entre Lausanne et Morges comportant la création d'une gare CFF sur le site des Hautes Ecole est par nature destinée à absorber cette demande.* Un autre avantage de la solution proposée est le trajet direct entre Hautes Ecoles et gare de Lausanne, impossible aujourd'hui sans transbordement.

Les explications du Conseil d'Etat devraient nous permettre ainsi de comprendre ses choix en matière de développement ferroviaire sur le long terme.

Avec mes remerciements anticipés au Conseil d'Etat pour ses réponses.

#### Commentaire(s)

La présente interpellation ne vise qu'à demander pourquoi certaines variantes ne figurent pas à côtés d'autres variantes prochainement à l'étude dans le cadre du programme de travail conjoint entre le canton et les CFF.

#### Conclusions

Souhaite développer



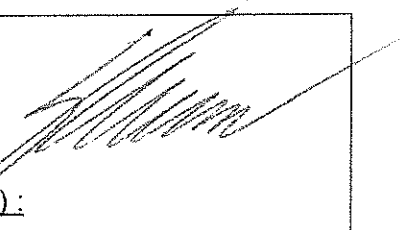
Ne souhaite pas développer



Nom et prénom de l'auteur :

**Masson Stéphane**

Signature :



Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :